

rapport de la conférence fédérale-provinciale de novembre 1957. Le temps ne me permet pas, je pense, d'en faire autant...

L'hon. M. Pickersgill: Mais faites donc!

L'hon. M. Pearson: A mon avis, il faudrait donner au ministre le temps d'en venir au bill.

L'hon. M. Browne: Je remercie l'honorable député de sa suggestion; d'ailleurs je sais qu'il ne veut pas s'en écarter.

L'hon. M. Chevrier: Je pense que le ministre devrait dire quelques mots en français également.

(Texte)

L'hon. M. Browne: Peut-être je dirai quelques mots en français...

(Traduction)

Le député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill) a donné lecture du passage de la conférence fédérale-provinciale de 1957. C'est un autre volume que je garde toujours très près de moi et que je consulte de temps à autre parce que j'y puise de l'inspiration.

L'hon. M. Pickersgill: Presque archéologique.

L'hon. M. Browne: Je voudrais surtout donner lecture du discours inaugural du premier ministre, dans lequel il a dit:

Nous désirons que nos institutions gouvernementales au Canada fonctionnent harmonieusement.

Il a dit aussi:

Notre intention à chacun de nous qui sommes ici aujourd'hui, comme l'a déclaré le premier ministre Smallwood, est de délibérer à l'amiable, afin de trouver, tout en respectant l'esprit et la lettre de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, des moyens qui permettront aux gouvernements fédéral et provinciaux de s'acquitter des tâches respectives que leur confie la constitution.

Et il a poursuivi ainsi:

Nous estimons que notre fédération ne saurait s'épanouir dans un climat d'inégalité flagrante entre les différentes provinces, de Terre-Neuve, à la Colombie-Britannique, pour ce qui est du niveau de la mise en valeur et des normes des services...

Ce passage ne rend-il pas un son familier: "niveau de la mise en valeur et normes des services"? Ces paroles émanent de la commission royale, et figurent à l'article 29. Je continue:

Nous pensons que, tant au fédéral qu'au provincial, l'administration doit être pratique en vue de favoriser le progrès du pays. Nous sommes donc disposés à aider les provinces à assumer leurs obligations, lorsque nous le jugerons nécessaire et lorsque le Parlement nous y aura autorisés. Nous sommes prêts à considérer au fond les projets importants qui sont de nature à contribuer à l'essor du pays, lorsque leur réalisation dépasse les ressources de l'une quelconque des provinces.

[L'hon. M. Browne.]

Cela n'a-t-il pas été appliqué au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan? On l'appliquera également dans d'autres provinces.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à prolonger le temps de parole du député?

Des voix: Entendu.

L'hon. M. Browne: Merci, monsieur l'Orateur, et merci mes honorables amis.

Le premier ministre a continué en disant:

Permettez-moi d'examiner un peu la question particulière des relations fiscales. Dans la perspective où je vois la situation, le premier problème que nous avons à étudier porte sur la nécessité de reconnaître d'une façon particulière la situation faite aux provinces de l'Atlantique. Il existe, évidemment, une commission royale qui étudie le problème particulier de Terre-Neuve, conformément aux dispositions de l'Union; je ne tenterai donc pas d'exprimer une opinion sur la position de Terre-Neuve tant que je n'aurai pas reçu les vœux de la Commission.

Mon honorable ami a déjà cité ce passage. Je continue:

Nous reconnaissons tous, cependant, que les provinces de l'Atlantique, en tant que groupe, doivent faire face à des difficultés plus considérables en matière de finances publiques que le reste de la nation, si elles veulent maintenir le genre de services provinciaux et municipaux auxquels les Canadiens s'attendent généralement.

Sont-ce là les paroles d'un homme qui est injuste ou infidèle à l'égard des intérêts de Terre-Neuve ou de toute province du Canada? Je dis non. Ce sont là des paroles exprimant la pensée d'un homme qui tient réellement à ce que toutes les régions du Canada soient sur un pied d'égalité en matière de progrès. Le premier ministre a ajouté:

Mes collègues et moi-même sommes disposés à saisir le Parlement d'une mesure tendant à accorder une espèce d'aide spéciale aux provinces de l'Atlantique. Je vous demande d'étudier...

Je répète, "Je vous demande d'étudier",—vous, s'adressant au groupe des premiers ministres. Je continue:

Je vous demande d'étudier quel devrait en être le montant total et quelle serait la meilleure façon de le répartir, car nous ne devons pas oublier que toute la population canadienne participera à cette aide.

Nous savons ce qui s'est passé. On a recommandé pour les provinces de l'Atlantique 100 millions de dollars dont Terre-Neuve devait toucher 30 millions. Mon ami l'honorable député de Bonavista-Twillingate sait que cette somme ira à chaque port, anse, ville et établissement de sa chère région de Bonavista-Twillingate, tout autant qu'elle ira dans la mienne.

Non seulement les subventions atlantiques s'élevant à 30 millions de dollars en quatre années doivent-elles être prises en considération, mais il y a lieu également de tenir compte de la loi sur la mise en valeur de